

Revue
DES JARDINS

...KI, No 8

LÉVIS, OCTOBRE 1945



Revue DESJARDINS

Rédaction et administration:
La Fédération des Caisses populaires,

108, CÔTE DU PASSAGE,
LÉVIS, P. Q.

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales de Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Syndicats coopératifs de Québec

Abonnez-vous
à
La Revue Desjardins

Lisez-la
et
faites-la lire

Prix de l'abonnement . . . \$1.00

EDITORIAL

RESSAISISSONS-NOUS

Dans le Figaro du 7 août dernier, André Siegfried, actuellement en tournée d'Amérique, écrivait, sous ce titre, un article fort intéressant et des plus sensés. Nous nous permettons, au cours des remarques qui vont suivre, de citer quelques extraits de cet article pour illustrer notre pensée. Ce témoignage, venant de l'extérieur, aura peut-être plus de force.

Ressaisissons-nous, et nous ajoutons: ressaisissons-nous au plus tôt si nous ne voulons pas être engloutis. Chez nous, il n'y a pas de villes dévastées, pas de maisons à reconstruire, mais chez nous comme ailleurs, il y a quelque chose de plus grave, c'est que nous avons une hécatombe morale, et cette hécatombe menace de faire crouler notre civilisation chrétienne.

Depuis un mois ou deux, autour de nous, nous entendons parler de chômage. Cependant, nous cherchons en vain quelqu'un pour faire des travaux urgents — personne. On dirait qu'il y a une classe de gens qui ne veulent pas travailler. Vous me direz peut-être que j'exagère. Non pas. Nous le voudrions bien, mais hélas, ce n'est que trop vrai, et c'est ce qui nous effraie. L'exemple vient de haut parfois. N'a-t-on pas entendu, il y a quelque temps, un député dire en pleine Chambre des Communes: "La plupart des honorables députés ont été élus parce qu'ils préconisent l'emploi intégral, mais j'ai fait exception. J'ai écouté des discours à la radio et les orateurs que j'ai eu l'occasion d'entendre, ils proclamaient invariablement: "Elisez-moi et je vous donnerai du travail". Pour ma part, j'ai procédé différemment. J'ai dit à mes électeurs que s'ils jugeaient bon de me réélire, je tenterais de faire chômer tout le monde Comme antidote au mot d'ordre "emploi intégral", je propose celui-ci de "loisir intégral". Je le répète, ceux qui ont été élus en préconisant l'emploi pour tous ont parlé en faveur d'un projet irréalisable autant qu'inopportun." (Extrait du discours de M. W. F. Kuhl, député des Jasper-Edson à la Chambre des Communes le 18 septembre 1945.) Comment voulez-vous que les ouvriers se remettent au travail, lorsqu'en pleine Chambre des Communes, on entend tomber des lèvres d'un député de telles paroles. C'est un défi à Dieu lui-même que de tenir de tels propos, car, après la chute de nos premiers parents, Dieu dit à l'homme: "Tu travailleras à la sueur de ton front". Mais, au fait, pense-t-on encore à Dieu? C'est comme s'il n'existait pas. Voilà pourquoi on trouve des gens qui ne veulent faire aucun effort pour gagner leur vie. On en est rendu, à ce point, écrit Siegfried, que "nous ne savons plus établir le lien entre l'argent gagné et l'effort qu'il faut fournir pour le gagner. On dit que nous avons perdu le goût du travail, mais il n'y a pas de travail sain sans ce rapport entre l'effort et le résultat." Siegfried continue en parlant de la France, mais cela peut s'adapter parfaitement à notre pays: "La reconstruction ne consiste pas seulement à déblayer et à rebâtir; il y a aussi des décombres moraux. Il faut refaire les hommes, leur redonner une morale du travail, de la conscience et de la confiance. La tâche est si écrasante qu'on ne sait par quel côté l'aborder, mais il ne faudrait pas se laisser glisser davantage: ressaisissons-nous."

Oui, nous le répétons, ressaisissons-nous et au plus tôt, car nous sommes rendus au bord de l'abîme. Nous ne voulons plus d'efforts physiques et encore moins d'efforts intellectuels. La charité que le Christ nous prêche depuis deux mille ans, nous aimer les uns les autres, on s'en fait fi. Ce que l'on veut, c'est ce que les Romains demandaient un jour à César, lorsque ce peuple était au faite de la gloire: du pain et des jeux. On sait ce que cela a valu au peuple romain: sa disparition.

Actuellement, de toutes parts, on veut lever toutes les barrières, on veut avoir toutes sortes de lois sociales pour prévenir les misères, mais on ne voudrait pas être taxé pour subventionner toutes ces choses.

Un homme sage me disait l'autre jour, le coeur rempli d'angoisse: "Nous avons vécu pendant près de six ans dans l'espoir, et aujourd'hui, nous vivons dans l'inquiétude". Oui, inquiétude qui ira toujours grandissante si nous ne réalisons pas le sens des valeurs morales. Ce que l'on cherche, c'est d'avoir de l'argent. Ce que l'on cherche, c'est d'éviter les impôts, cacher ce que l'on a gagné afin de ne pas payer; ce sont de fausses déclarations, des mensonges. Etre honnête, dans certains milieux, c'est quelque chose de tellement rare aujourd'hui, c'est même vieux jeu. Comment voulez-vous qu'on organise le relèvement du peuple avec de telles mentalités. Jean Paulhan écrivait, il y a quelque temps: "La vérité, l'inquiétante vérité, c'est qu'il nous reste pas mal à inventer en ce sens. Connaissez-vous beaucoup de Français pour avouer exactement leurs revenus? Du côté du civisme aussi, nous avons beaucoup à découvrir". C'est déprimant, c'est même effarant de constater ces choses. Tout de même, il ne faut pas se décourager et se laisser aller à la dérive. Au contraire, il faut se ressaisir, il faut que les gens de bien, les gens de lumière comprennent qu'ils se doivent de cesser de se déchirer les uns les autres, de sortir de leur tour dorée, et construire dans le bien et dans la vérité. Comprendons que chacun d'entre nous, nous avons un rôle à jouer, mais un rôle constructif, éducatif.

Peu importe que parfois notre amour-propre ait été blessé, rendons le bien pour le mal, et n'allons pas inventer tous ces mensonges et ces calomnies qui détruisent toutes les initiatives, tous les efforts des gens qui veulent le bien de leurs concitoyens. Ne suivons pas ceux qui, pour arriver à leur fin, ne craignent pas d'essayer de détruire toutes les plus belles oeuvres sociales et économiques que notre petite nationalité a pu mettre sur pied. Que les gens de bien se ressaisissent, qu'il ne craignent pas de dire toujours la vérité, d'aller de l'avant, de se donner eux-mêmes en déployant toute leur énergie pour empêcher le bateau de sombrer au milieu d'une tempête, peut-être la plus terrible que l'humanité n'ait jamais vue. Ressaisissons-nous de suite, car demain, il sera trop tard.

**ASSURONS L'AVENIR DE NOS ENFANTS
PAR LE BON EMPLOI DES ALLOCATIONS
FAMILIALES.**

**DEPOSONS A LA CAISSE POPULAIRE LA
PARTIE LA PLUS CONSIDERABLE POSSIBLE
DE CES ALLOCATIONS.**

Sommaire

Ressaisissons-nous	
C. Vaillancourt.	142
La coopérative, école populaire	
François-Albert Angers	144
Des obligations	
R. Gauthier	146
Des visiteurs mexicains	
R. H. Tremblay	148
Lettre ouverte	
L. Arneau	149
Un économiste	150
Impressions d'un des nôtres sur nos frères d'Alberta	152
Une Caisse millionnaire au service du peuple	
A. Côté	154
Combattons l'inflation qui nous menace	
P.-E. Charron	155
La clef du succès: la coopération	
P.-E. Charron	157
La première société coopérative	158
Il y a vingt-cinq ans	
C. Vaillancourt.	158
Consultations légales	
L'aviseur légal.	159
Taux élevé de production	159
Variations du capital social, de l'épargne, des prêts des Caisses populaires	160

C. VAILLANCOURT

NOTICE:

La photo reproduite en première page vous montre le magnifique édifice de la Caisse populaire de St-François d'Assise de Québec.

Béni, dimanche le 16 septembre, par le chanoine A. Godbout, curé de la paroisse, les sociétaires ont eu, ce jour d'inauguration, l'avantage de le visiter.

Cette paroisse compte 1800 familles. Au delà de 3200 sociétaires font partie de la Caisse populaire, qui compte présentement un actif de \$1,300,000.00. Elle fut fondée le 8 décembre 1914, l'année même de l'érection canonique de la paroisse.

La coopérative, école populaire

Le rôle que joue la coopération dans la formation populaire est un point qu'il importe de rappeler souvent aux coopérateurs, non seulement afin de les bien pénétrer de la valeur et de l'importance du mouvement coopératif, mais aussi en vue de leur faire voir plus clairement leurs devoirs, sans l'accomplissement desquels la coopérative n'atteindra finalement aucune des fins qu'elle se propose.

Ce rôle de la coopération, on ne l'embrasse d'ailleurs pas toujours dans son étendue. On parlera, dans le cas des Caisses populaires, par exemple, de l'éducation que fait la coopérative en développant dans le peuple le sens de l'épargne et même de l'économie. C'est quelque chose, mais ce n'est pas tout, et, j'oserais dire, peut-être pas le principal.

Cette organisation qui m'appartient, dont j'ai le contrôle absolu en définitive en tant que participant à la majorité des voix, qui me rendra un compte minutieux de toutes ses opérations, elle me met en position d'exercer la fonction du propriétaire avec tout ce qu'elle comporte d'initiative, de connaissance, de jugement. Le fait que la propriété est collective ne stimule pas autant que quand il s'agit d'une propriété individuelle, mais elle introduit d'autres éléments intéressants en compensation: l'habitude des réunions publiques, des échanges de point de vue, de considérer un problème non seulement sous son angle individuel mais aussi bien sous l'angle de l'utilité sociale. Par là, la coopération est donc la meilleure école du citoyen; elle prépare des hommes capables de comprendre parce qu'ils ont appris à connaître, de juger parce qu'ils ont pris l'habitude de peser le pour et le contre des choses, d'administrer parce qu'ils ont acquis le sens des responsabilités.

Dans le brouhaha et les difficultés de la création et de l'administration, c'est un fait que beaucoup d'administrateurs de coopératives sont portés à oublier. Il est facile de faire soi-même pour le compte des autres; tellement plus facile que d'enseigner aux autres à prendre leurs responsabilités. Pourtant l'oubli du devoir des administrateurs de se considérer comme des mandataires de l'assemblée générale et non comme ses régisseurs est une des fautes les plus graves que l'on puisse commettre en coopération, non pas seulement parce que c'est détourner le mouvement de l'une de ses fonctions véritables, mais parce que sans cette fonction convenablement accomplie par ceux-là mêmes sur qui elle doit reposer, la vie de la

coopérative, un état dynamique de vie, est impossible.

Dans une forme d'entreprise comme celle-là, où il ne suffit pas de mettre son argent pour en attendre des bénéfices, mais où il faut que soit donné un service à l'obtention duquel le sociétaire doit être prêt à consentir des sacrifices pour avoir une chose bien à lui, l'indifférence des sociétaires envers le fonctionnement interne de l'organisme est une cause de stagnation et de mort. Or le seul moyen d'inculquer au membre ce sentiment qui en fera un sociétaire intéressé et actif, c'est de l'amener à participer à l'administration générale par son contrôle et l'expression respectée de ses opinions. Que les administrateurs-délégués, les membres du conseil d'administration, se rappellent donc bien de ces exigences et qu'ils s'ingénient à attirer les sociétaires aux assemblées de la coopératives en les préparant à y jouer un rôle actif, même si cette participation peut paraître à certains moments ennuyeuse, tracassière. C'est la règle du jeu et on ne saurait la violer sans impunité.

Comme la plupart des jeux, il importe de se rappeler toutefois que celui-ci se joue à deux. Il n'y faut pas seulement la bonne volonté des membres du conseil, mais aussi des sociétaires. Ce n'est pas une absolue nécessité d'être tracassier, critiqueur, ennuyeux pour faire preuve d'intérêt. Il s'agit d'une oeuvre de collaboration réciproque et à moins qu'on ait de sérieuses raisons de suspecter les mandataires de l'assemblée d'irrégularités graves, il faut toujours se rappeler qu'ils ne se présentent pas devant la réunion générale des sociétaires comme des accusés devant leur juge, mais comme des associés chargés de plus de responsabilités que les autres et à qui, par conséquent, il importe d'accorder tout l'appui et l'indulgence — sans aller jusqu'à la complaisance — nécessaires.

D'ailleurs, ces sévérités ne viennent pas toujours de la part de ceux qui sont les meilleurs coopérateurs, ce qui ne doit pas être pris comme signifiant que les vrais coopérateurs s'abstiendront de toute critique ou que les administrateurs seront justifiés de rabrouer les injustes critiqueurs. C'est un fait souvent avéré que ceux-là qui critiquent le plus inutilement sont ceux qui collaborent le moins à l'oeuvre commune, parce que leurs inutiles critiques proviennent souvent du fait qu'ils voient dans leur gérant le baudet qui doit porter toutes les responsabilités, se plier à tous les caprices de chacun; pour ceux-là,

les sociétaires sont censés être là pour exiger et le gérant pour servir servilement.

Ce relent d'esprit du client dans l'entreprise capitaliste n'a pas sa place dans une coopérative pour la raison toute simple et toute évidente que la situation n'y est pas la même. Comme dans la coopérative, les exigences du client aggravent le coût d'administration de l'entreprise capitaliste. Dans cette dernière toutefois, le client en profite et ses exigences satisfaites sont autant de pris sur le profit du capitaliste, quand ce n'est pas sur le salaire des ouvriers. Dans la coopérative, le sociétaire se fait en définitive tort à lui-même, puisque c'est à lui que reviendront les fruits que produit l'activité de l'association. Tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, par sa façon de traiter avec son gérant, par l'assistance qu'il se montrera disposé à lui accorder, le coopérateur doit donc participer au bon fonctionnement de l'affaire, parce que c'est son affaire à lui et non celle du gérant.

Il y a toutefois dans tout cela un important écueil à éviter. Celui, pour le coopérateur, de se mêler ainsi de ce qui ne le regarde vraiment pas. Tout le monde, en effet, n'est pas également compétent dans tous les domaines: "chacun son métier, dit le proverbe, et les vaches seront bien gardées". Il n'est pas d'endroit où il soit plus important de s'en rendre compte qu'en coopération, à cause même du caractère tout particulier que comporte la structure interne de l'organisation telle que nous venons de l'illustrer. Le devoir du coopérateur en même temps que son droit est de voir d'une façon générale au bon fonctionnement de l'affaire sous la direction plus immédiate de ou des techniciens auxquels il en a confié le succès. Il doit donc accepter les conseils et les directives qui relèvent de la compétence de ces derniers et non prétendre leur en remontrer sur des questions de pure technique. Si les coopérateurs ne sont pas satisfaits de leur gérant, par exemple, qu'ils le changent — tout en se gardant d'ailleurs de la manie du changement fréquent, qui peut tuer une entreprise plus vite qu'une administration imparfaite — mais tant qu'il est en fonction qu'ils en acceptent les avis dans les domaines qui sont de sa compétence.

Ce qui soulève d'ailleurs le problème du choix des administrateurs et des dirigeants. L'un des pires dangers de la coopérative, c'est l'introduction de cet esprit de complaisance qui déterminera le choix des administrateurs et des employés en fonction de l'amitié plus que de la compétence. La coopération, certes, exige plus que de la compétence technique, mais elle ne saurait vraiment s'en passer si l'on veut voir le mouve-

ment grandir et prospérer. Cela ne se produira que le jour où les coopérateurs apprendront à choisir parmi eux, pour l'administration, ceux qui s'y entendent le mieux sur le genre de service à donner et accepteront de leur accorder toute la latitude voulue de s'entourer, à titre d'exécutants et de conseillers techniques, du personnel le plus compétent qu'il y ait moyen de dénicher à quelque prix que ce soit, compatible bien entendu avec les moyens propres de chaque coopérative et dans les limites raisonnables.

C'est à cette condition que, malgré son organisation démocratique, la coopération pourra ne pas dégénérer en une succursale d'anarchie et s'éviter de croupir dans une médiocrité qui signerait son arrêt de mort, pour ne pas parler des grandes déconfitures qui tueraient non seulement une ou des coopératives, mais le mouvement tout entier. Comme toutes les démocraties, la coopération ne sera un succès que si elle sait se douer d'une aristocratie des coeurs, des talents et des capacités, d'une aristocratie respectée pour cause par des membres renseignés et désireux d'apporter toute leur collaboration à l'oeuvre commune dans un esprit d'entraide, de fraternité et de soumission volontaire à la discipline nécessaire au bien commun.

Evidemment, il ne peut pas s'agir de trouver tout cela dans les débuts, puisque c'est, en somme, le rôle même de la coopération de créer pareil état de chose. C'est dire du même coup qu'aucun véritable esprit de coopération ne saurait exister sans mettre à la base de toute initiative l'éducation, une éducation constante, soutenue, suivie, après autant et même plus qu'avant la fondation. La clef du succès est là et pas ailleurs. Qui ne l'a pas ou l'ayant ne s'en sert pas n'obtiendra que succès éphémères.

François-Albert ANGERS.

En vitesse disons que:

Exiger un **bordereau** de chaque sociétaire déposant n'est pas un caprice: **c'est une nécessité**. Un bordereau bien fait est une pièce justificative qui protège et M. le gérant et M. M. les sociétaires.

Comment faire un bon bordereau?

Un bon bordereau doit être fait **à l'encre, soigneusement daté** et signé par le sociétaire déposant ou par celui qui est **son commissionnaire**.

En outre, il doit mentionner le folio du compte particulier — puis classé séparément, chaque mois.

MM. les gérants et chers amis, accoutumez vos sociétaires à faire leur bordereau.

S'ils retirent une certaine somme d'un chèque qu'ils déposent, faites-leur **initialer** ce retrait.

Des obligations



Deux traités ont déjà été soumis à l'attention de nos multiples coopérateurs dévoués à l'organisme des Caisses populaires dans la Revue Desjardins, publication de mars et avril 1941. Dans le but d'abrégé cet exposé, vous me permettrez sans doute de résumer le sujet élaboré dans la Revue de mars 1941 en ces

quelques points visant à décrire la nécessité première d'un système de fiches, de cartes et de comptes aux archives, et le travail préliminaire qui s'impose antérieurement à tout achat d'obligations:

- 1° - Un inventaire perpétuel du portefeuille d'obligations;
- 2° - Compiler la situation financière de la Caisse pour étude;
- 3° - Une analyse du mouvement des fonds, et dont l'étendue de la période serait déterminée par les circonstances et l'importance de la transaction; les fonds constituant l'encaisse quotidienne entrent ici en ligne de compte;
- 4° Dans les Caisses où les placements s'avèrent de plus en plus considérables, l'encaissement possible de coupons d'intérêts à brève échéance, évitant toute omission ou tout retard indû et par le fait même préjudiciable aux intérêts de la Caisse, donne lieu à un autre facteur digne de mention et de considération;
- 5° - Dépôts d'importance aux livres pour un court terme, tant au capital social qu'au service de l'épargne et susceptible d'être retirés dans un avenir prochain;
- 6° - Considérer les demandes d'emprunts déjà acceptées ou sujettes à acceptation par la Commission de crédit, et en vertu desquelles il est logique de conclure à des sorties de fonds en faveur des sociétaires concernés;
- 7° - Avons-nous la ferme conviction qu'il n'existe aucune ouverture possible de satisfaire aux besoins locaux, par des prêts, soit à la Fabrique, au Conseil municipal, à la Commission scolaire, aux Communautés ou aux diverses coopératives?
- 8° - La mise au capital social de votre Caisse centrale ou de votre Union régionale est-elle à son maximum? sinon, pourquoi?

9° - Est-ce le moment opportun d'effectuer un tel placement? L'intérêt sur votre compte d'épargne à votre Caisse centrale ou à votre Union régionale ou aux Banques en sera-t-il atteint d'une façon préjudiciable? Dans l'affirmative, pourquoi ne pas différer la transaction à la fin ou au début d'un trimestre, sauf, bien entendu, s'il s'agit d'une occasion exceptionnelle compensant largement pour toute diminution de revenus d'autres sources; ou tout simplement que le placement demeure encore avantageux en dépit des circonstances de retrait. A vous d'en juger.

10° - Comme conclusion, quel montant est-il possible de disposer sur obligations?

11° - Obtenir une liste des valeurs susceptibles d'être approuvées par la Fédération. Votre choix est restreint aux valeurs suivantes:

Dominion du Canada — Province de Québec — Municipales (Y comprise la Commission Métropolitaine de Montréal) — Scolaires — Religieuses — Syndics et Fabriques — Hôpitaux (en autant que des religieux en sont propriétaires ou ont charge de l'administration). Donc, aucune valeur industrielle ou étrangère. Encore une fois, ne nous laissons pas tenter par l'appât d'un gain élevé immédiat parfois au détriment de la sécurité essentielle du capital. Votre inventaire perpétuel vous fournit une excellente orientation dans la diversification de vos placements présents ou futurs.

12° - Réunion du conseil d'administration à l'effet d'autoriser l'achat ou l'échange. Suivant une transcription immédiate des délibérations, un extrait de cette résolution spéciale dûment certifiée conforme est adressé à la Fédération des Caisses populaires afin d'obtenir son autorisation au préalable.

N'oublions pas qu'une dépense, même parfois hors de l'ordinaire, devient une nécessité pour atteindre son but. Donc, une demande d'autorisation par message téléphonique ou par télégramme à Québec, élimine généralement un délai trop prolongé par lettre pour une réponse. Certaines Caisses ont perdu d'heureuses transactions par suite d'une petite économie mal fondée.

Achats d'obligations

Il ne faudrait pas oublier que le paiement

et la livraison des titres sont une partie de la transaction qui ne le cède en rien en importance capitale à tout ce qui a été relaté dans la livraison de mars (voir p. 39). Un seul instant de distraction ou d'absence d'esprit pourrait être cause d'une perte substantielle pour votre Caisse.

Vous pouvez vous procurer des obligations

- 1°- De votre Caisse centrale ou régionale ou encore de votre Union régionale;
- 2°- D'une firme de courtiers, ou d'un courtier en obligations, ou d'un simple particulier, dont le siège social, les bureaux, ou le domicile sont dans votre localité;
- 3°- Des mêmes sources, mais en dehors de votre localité.

Nous pourrions aussi ajouter de corporations municipales, ou de commissions scolaires, ou de communautés religieuses, etc., comme quatrième article; dans ce cas, ne pouvons-nous pas traiter de la même façon qu'avec un simple particulier, sauf la variation dans le nom.

Voici le mode de paiement que nous vous suggérons:

1°—Vous émettez un chèque officiel de votre société à l'ordre même de la firme, du courtier ou du particulier, tel que mentionné à l'en-tête de la facture qui vous est produite, mais jamais à l'ordre d'aucun agent ou représentant. De plus, vous ne devez vous départir de votre chèque, accepté d'avance si on l'exige, que sur remise des valeurs achetées et de votre facture acquittée. (Observez la signature sociale sur votre chèque). Si vous avez un compte de banque avec un coffre-fort de sûreté à la même succursale, peut-être pouvez-vous obtenir du vendeur que la transaction se complète à cette banque avec la livraison des titres et de la facture acquittée.

2°—La prudence vous ordonne d'agir par l'intermédiaire de votre banque. Dans une lettre adressée au gérant de la banque, tous les détails de la transaction sont exposés; en dernier lieu, vous lui donnez instruction de ne remettre votre chèque au vendeur que sur livraison des obligations et de la facture acquittée, et de vous aviser dès réception.

La procédure pour achat de la Caisse régionale vous est sans doute connue. Tout commentaire additionnel est laissé à la discrétion de la Fédération ou des organismes concernés.

Dans vos actes en rapport avec les placements sur obligations, vous n'êtes réellement prudents qu'en autant que vous tenez également en ligne de compte vos risques d'assurance contre le vol à main armée et contre le vol avec effraction du coffre-fort. Nous ajouterons simplement quelques remarques. Ou vos obligations seront détenues dans le coffre-fort de la Caisse ou elles seront dépo-

sées dans un coffre-fort de sûreté à votre Banque, ou autre succursale de Banque, ou chez tout autre dépositaire offrant des garanties de sécurité similaire.

En coffre-fort: par mesure de prudence, nous recommandons d'éviter au possible de garder des obligations dans le coffre-fort.

En coffre-fort de sûreté: Adoptez pour principe de déposer toute obligation dans ce coffre-fort immédiatement sur réception ou livraison. L'accès à ce coffre-fort ne doit être permis qu'en la présence conjointe d'un autre officier de votre Caisse, spécialement désigné à cette fin par une résolution de votre conseil d'administration.

Tout achat d'obligation est sujet à ratification par votre conseil d'administration à la prochaine réunion. Il est inscrit aux livres au prix coûtant et les taxes fédérales ou provinciales, s'il y en a, sont portées aux dépenses d'administration. L'intérêt couru lors de l'achat est aussi ajouté au prix coûtant, à moins que l'on juge opportun d'ouvrir un compte spécial "Intérêt couru sur obligations" au grand livre des comptes généraux. Il ne serait pas sage d'anticiper aucun bénéfice quand une valeur est acquise au-dessous du pair ou de la valeur nominale.

Quand votre livre de caisse comporte une colonne "Divers" ou "en blanc - sans en-tête spécial", le coût de l'obligation ainsi que l'intérêt couru sont inscrits séparément dans cette colonne; sinon, vous devez porter ces deux items dans la colonne de "prêts", en ayant soin de faire une répartition du montant total de cette colonne à la fin du mois afin d'obtenir distinctement le montant de prêts et le montant de placements. A l'échéance du premier coupon d'intérêt, suivant tout achat, la partie d'intérêt couru est traitée comme une remise sur placement et le solde devient un bénéfice pour la Caisse. Donnons une attention toute particulière aux encaissements de coupons d'intérêt; voyons à détacher ces coupons en temps à chaque échéance, car tout retard plus ou moins prolongé est une mauvaise note contre le gérant.

Il n'est pas superflu de porter à votre attention que nos Caisses populaires ne sont pas autorisées à effectuer l'immatriculation des obligations.

Lors de l'adoption de la résolution pour tout achat, si la valeur doit être subséquentement détenue en coffre-fort, même si ce dernier est placé dans une voûte attenante au local de la Caisse, la demande de l'immatriculation peut et devrait en être faite en même temps que vous adressez votre commande. Vous vous évitez ainsi la nécessité de revenir plus tard sur ce point, avec peut-être l'imposition de frais additionnels. N'hésitons pas inutilement en face du coût de

l'immatriculation, car la sécurité absolue des fonds convertis en valeurs mobilières et le degré de confiance établi à l'égard des sociétaires et du public en général, sont bien à la hauteur d'un tel déboursé.

Votre Caisse peut être appelée à consentir des prêts sur nantissement de valeurs, entr'autres des obligations. Une formule de transport de valeurs mobilières, dûment signée par le sociétaire-emprunteur, devient exigible. Si l'obligation ou les obligations offertes en nantissement sont immatriculées, le détenteur doit signer une formule de procuration pour en obtenir la conversion "au porteur". Citons à l'instant que ce changement doit être exécuté sans délai par le fiduciaire attitré dans chaque cas; n'encourons pas le risque d'un décès inattendu.

Messieurs les gérants apporteront un intérêt spécial aux rachats d'obligations suivant l'énumération occasionnelle faite dans la Revue Desjardins. On exprime de la surprise au retour d'un dernier coupon d'intérêt déposé et présenté pour acceptation et paiement. Non seulement le coupon, mais l'obligation également doivent être déposés et présentés simultanément.

Afin d'éviter des recherches prolongées et souvent inutiles, un gérant soucieux de l'exactitude apportera une attention minutieuse à la classification des pièces concernant les transactions d'obligations. Dans une chemise particulière, nous retrouverons:

- 1° - l'autorisation de la Fédération;
- 2° - une copie de l'extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration et adressé à la Fédération;
- 3° - une facture pour tout achat, tout échange ou toute vente, même s'il s'agit d'achat ou de vente au comptoir, acquittée pour les achats.
Les numéros de coupures doivent être exigés sur toute facture;
- 4° - Le chèque émis en paiement, lorsque retourné par la Caisse centrale ou par la Banque. Rappelons que l'émission de chèques officiels de ces deux organismes est recommandé de préférence aux formules de chèques pour l'usage des sociétaires.

En terminant cet exposé, nous soulignons à messieurs les administrateurs et gérants l'importance d'un échéancier relativement aux encaissements de coupons d'intérêts.

Nous ne prétendons pas avoir couvert tous les points dans cet article, mais si nos lecteurs trouvent quelque profit dans cette lecture, nous aurons alors la conviction d'avoir légèrement contribué à faciliter la tâche de ceux qui se dévouent pour la survie d'une oeuvre qui nous est chère à tous.

Rosaire GAUTHIER,

Ass.-chef du Service d'inspection

Des visiteurs mexicains

Le 23 août 1945, messieurs les abbés Jose Alvarez de Cortozar, Rodolfo Escamilla de Maravatio et Carlos Diaz de Tampico arrivaient à Québec pour y séjourner trois jours. Ces jeunes prêtres ont fait leurs études au Séminaire des Jésuites à Monte Suma, Nouveau-Mexique, aux Etats-Unis. A la demande de leur Evêque respectif, ils sont en tournée au Canada et aux Etats-Unis pour étudier sur place les mouvements sociaux et économiques.

Le 23, dans l'après-midi, ils ont visité les bureaux de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval et ceux du Conseil Supérieur de la Coopération. Le soir, ils assistèrent à l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire des Syndicats Catholiques de Québec.

Le 24, après une audience avec Son Eminence le Cardinal Villeneuve, ils furent reçus par son Excellence Monseigneur Pelletier qui les mit en contact avec les dirigeants des divers mouvements d'Action catholique et sociale. Le soir, ils étaient les hôtes de mon-

sieur l'abbé Arthur Fortier, du Ministère de la Colonisation.

Samedi matin, ils se rendirent à Ste-Anne de Beaupré pour y célébrer la messe. En revenant, ils visitèrent le nouvel immeuble de la Caisse populaire de Saint-François d'Assise à Québec. Ensuite ils se sont rendus aux bureaux de l'Union régionale de Québec et de la Fédération à Lévis pour y rencontrer l'honorable Cyrille Vaillancourt, gérant de la Fédération, et d'autres dirigeants. Ils visitèrent aussi la Caisse populaire de Lévis, la première fondée en Amérique, ainsi que les bureaux des Producteurs de Sucre d'Erable.

Dans l'après-midi, monsieur Vaillancourt les conduisit à St-Anselme, centre agricole où la coopération est en vogue. On y trouve une Caisse populaire, un magasin coopératif, une société coopérative agricole de vente et d'achat avec fabrique de beurre et couvoir coopératif, une boulangerie coopérative. Il ne faut pas oublier de mentionner un cercle de l'U. C. C. bien vivant.

Les visiteurs ont été frappés du développement considérable de l'économie coopérative au Québec. Ils se proposent de travailler à l'éducation des membres des nombreuses coopératives qui existent dans leur pays pour qu'ils apprennent la vraie coopération. A l'heure actuelle, le gouvernement a la haute main sur les coopératives qui sont en quelque sorte socialistes. Des Caisses Raiffeisen ont été fondées il y a 20 ans, mais elles sont tombées ou disparues.

La population du Mexique est de vingt millions d'habitants et dix-neuf millions sont catholiques. L'autre million comprend les communistes, les socialistes, les anarchistes etc., et contrôle le gouvernement. Vous connaissez la situation politique et religieuse de ce pays qui a souffert énormément depuis 1810, date de la révolution qui dure encore.

Dimanche le 26 août, ils partaient pour Antigonish, N. E.

R. H. Tremblay

LETTRE OUVERTE

A Messieurs les gérants et officiers des Caisses Desjardins du Québec.

Votre Caisse populaire grandit, vos responsabilités sont de plus en plus grandes. C'est un devoir pour vous de vous bien renseigner afin d'administrer le mieux possible votre Caisse populaire. La moindre maladresse de la part du chauffeur de l'automobile lancée à vive allure peut être, vous le savez, cause d'un accident fatal. Il en va de même de la Caisse populaire: il faut apporter une plus grande vigilance, il faut être bien au fait, si vous voulez que votre Caisse populaire qui grandit garde la route et soit toujours sagement dirigée et administrée.

C'est dans ce but-là que la Fédération rédige, chaque mois, cette Revue, qui vous apporte les informations, suggestions, conseils, directives dont vous avez besoin pour vous bien acquitter de votre tâche, tant dans l'intérêt de votre Caisse que de tout le mouvement.

Bons et chers amis,

Y en a-t-il parmi vous qui ne saisissent pas encore parfaitement les nombreux avantages des Unions et des Caisses régionales? . . .

Qu'ils lisent alors ce résumé lumineux qu'en fait M. Roger Vézina: "Les Unions n'existent que pour le bénéfice des Caisses paroissiales, écrit-il. Il en résume ainsi les avantages:

a) service d'éducation et de propagande coopératives et de formation technique ou administrative (dont nous venons de parler);

b) l'inspection annuelle. Cette inspection est d'ailleurs exigée par la loi des syndicats coopératifs et se fait aujourd'hui par l'intermédiaire de la Fédération à laquelle les Unions sont affiliées. Celles-ci ont cependant encore leurs propres inspecteurs chargés d'étudier et liquider certains problèmes difficiles;

c) à l'exception de l'Union du diocèse de Chicoutimi et de l'Union de St-Hyacinthe, toutes les Unions régionales opèrent une Caisse centrale. Chacune de ces Caisses régionales ou centrales, comme l'expliquait M. l'abbé Armand Malouin, lors du congrès national des caisses populaires "reçoit en dépôt l'argent des caisses locales qui autrement demeurerait improductif". Grâce à la mise en commun de leurs fonds disponibles, les caisses peuvent donc élever d'un palier la pratique de la coopération, s'aider mutuellement, rendre possible le financement de plus vastes entreprises coopératives, renforcer leur position financière et augmenter considérablement leur liquidité.

C'est ainsi qu'en avril dernier, l'encaisse de \$2,000,000 de la Caisse centrale de Lévis a protégé efficacement la liquidité des cais-

ses affiliées considérablement réduite par suite des souscriptions de leurs sociétaires au quatrième emprunt et des retraits saisonniers pour fins agricoles;

d) les Caisses régionales jouent le rôle d'une chambre de compensation pour les chèques des caisses locales. Les chèques déposés par les caisses locales à la Caisse régionale y sont donc automatiquement compensés et chaque caisse affiliée reçoit un état de compte démontrant son solde à date à la Caisse centrale. Dans le but de faciliter, rendre plus efficace et accélérer le travail de compensation, on a même établi un système de photostat à la Caisse centrale Desjardins de Lévis qui photographie toutes les pièces justificatives; ce qui permet de réduire au minimum les détails relatifs aux chèques et opérations de compensation. Et il ne fait aucun doute que ce système éprouvé s'étendra aux autres Caisses régionales avant longtemps;

e) en disposant des fonds temporairement disponibles et improductifs, les Unions régionales rendent un énorme service au mouvement des caisses en général et assurent les unités affiliées de revenus plus substantiels couvrant amplement la faible contribution qu'elles doivent apporter pour le maintien de leur Union régionale;

f) les Unions régionales disposent par l'intermédiaire de la Fédération des renseignements de première main sur la valeur réelle de toutes les émissions d'obligations lancées sur le marché. Ces renseignements sont assez excellents pour que des courtiers daignent s'adresser assez souvent à ces Unions pour leur demander conseil. L'efficacité d'un tel service réduit donc au minimum les risques de pertes pour les caisses affiliées et les Unions régionales elles-mêmes;

g) le pouvoir de souscription des Unions régionales leur permet souvent d'obtenir les valeurs offertes au public à un prix avantageux, presque toujours inférieur à celui du marché; ce qui augmente d'autant le rendement des fonds disponibles des Caisses populaires.

Toutes ces fonctions, croyons-nous, justifient amplement l'existence des Unions régionales et les avantages de l'affiliation des Caisses populaires à ces mêmes Unions.

Quant à l'administration des Unions régionales, elle est dévolue à chacune des caisses ou coopératives affiliées par l'intermédiaire des délégués qu'elles choisissent. Ces délégués se réunissent une fois l'an en assemblée générale.

Cette assemblée nomme un conseil d'administration et un conseil de surveillance qui siègent aussi souvent que nécessaire, dans l'intérêt de l'Union des caisses affiliées.

Et c'est ainsi que les Unions régionales, loin de nuire à l'autonomie des Caisses populaires et aux principes de la coopération et de la décentralisation de l'épargne et du crédit, les

transportent plutôt sur un plan supérieur pour leur donner plus de prestige, de solidité et d'efficacité et étendre ainsi leur champ d'action."

Et voilà, chers amis, ce que pense de nos Unions, un universitaire, chroniqueur financier de l'Action Catholique, qui a déjà à son crédit des ouvrages sérieux sur la monnaie et dont l'impartialité ne peut être mis en doute.

L'automne dernier, je faisais visiter l'une de nos Caisses régionales à quelques franco-américains, de mes amis. — Ils ont été simplement... épatés.

Quand je leur racontai les modestes débuts de cette organisation, les difficultés qu'elle dut surmonter, les épreuves qu'elle a subies, notamment la mort tragique de M. Jos. K. Laflamme, son premier président, ils n'en revenaient pas.

Chers amis, soyez fiers de vos Unions; faites-les aimer et connaître et vous ferez plaisir à

Votre vieil ami,

Louis ARNEAU

UN ECONOMISTE

Nous complétons la reproduction commencée en avril dernier du chapitre du livre "Silhouettes de Retraitants", chapitre qui a trait à M. Desjardins.

Un autre vertu qui caractérisa M. Desjardins fut, nous l'avons déjà constaté, sa confiance, son attachement au clergé. Il voit dans les prêtres les représentants de Dieu, des hommes revêtus d'une dignité sur-humaine, voués à une vie de renoncement et de dévouement, uniquement soucieux du bien de leurs ouailles, les meilleurs guides de notre nationalité.

Il était en cela fidèle à une de nos plus précieuses traditions, de nos plus grandes forces. Que serait devenu, en particulier aux heures tragiques de notre histoire, l'élément canadien-français battu en brèche de tout côté, si, comme le préconisaient jadis les chefs de l'Institut canadien de Montréal et comme le voudraient encore de nos jours certains de leurs imitateurs, il eût rompu les liens qui l'attachaient si étroitement au clergé?

Le fondateur des Caisses populaires le savait bien, lui. Aussi, mû par son esprit de foi et son robuste bon sens, il accordait aux prêtres la plus entière confiance. Il les consultait même dans les affaires temporelles. Lorsqu'il élabore son projet, des renseignements techniques lui sont nécessaires. Ce n'est pas aux banquiers qu'il va les demander, mais au procureur du collège de Lévis, l'abbé Irénée Lecours.

L'oeuvre en marche, un jour, sa femme, émue par quelques remarques, prend peur. On lui avait dit que les affaires pourraient mal tourner, que M. Desjardins serait alors responsable de tout l'argent déposé, que ses enfants — il en avait dix — connaîtraient la ruine et la misère... Elle court à Ottawa exposer ses craintes à son mari. A qui va-t-il faire appel pour la réconforter, pour se rassurer lui-même, car cette angoisse maternelle l'a profondément affecté? A un avocat? A un financier? Non, à son ami et meilleur conseiller, à celui qui l'avait encouragé et soutenu dès la première heure, l'archevêque de Québec. Et c'est à ce sage prélat qu'il dut de continuer son entreprise. Comme il lui demandait à deux genoux, avant de le quitter, sa bénédiction, Mgr Bégin répondit: "Je ne vous la donnerai que lorsque vous m'aurez promis de ne jamais abandonner cette oeuvre."

M. Desjardins a signalé lui-même la part importante que le clergé prit dans l'établissement des Caisses. Sin concours lui paraissait indispensable: "Je me suis toujours imposé comme règle de ne pas fonder une telle Caisse dans une paroisse sans la participation et, par conséquent, l'approbation du curé, le considérant avec raison comme la principale autorité sociale de cette cellule. Là où cette

participation ne m'était pas assurée, j'ai toujours refusé, comme je le ferai à l'avenir, d'implanter cet organisme qui ne saurait vivre sans ce concours. Vous le voyez donc, les Caisses du Canada doivent leur existence à l'action du clergé, bien qu'elles se soient manifestées d'une façon différente d'ailleurs. Je n'ai été que l'instrument dont la Providence s'est servi, voilà tout."

L'année 1910 allait être marquée pour cet apôtre zélé d'un événement capital. Les retraites fermées débutaient au Canada. Un premier essai avait eu lieu avec les jeunes l'année précédente. Il avait donné les meilleurs résultats. Aussi jugea-t-on opportun d'en étendre les bienfaits aux hommes.

L'antique Villa la Broquerie, à Boucherville, fut mise à contribution. Elle devait servir durant quatre ans, chaque été, et mérita le nom de berceau de l'oeuvre. Vingt maisons de retraites pour hommes et jeunes gens existent actuellement dans la seule province de Québec. Elles recevaient en 1943 le beau nombre de 38,908 retraitants.

Une dizaine de groupes seulement furent organisés en 1910: médecins, ouvriers, marchands, confrères de Saint-Vincent de Paul, ligueurs du Sacré-Coeur, et quelques paroisses. Pour terminer, on annonça une retraite d'hommes d'oeuvres.

J'avais rencontré M. Desjardins quelques jours plus tôt, au congrès général des Ligues du Sacré-Coeur. Nous causâmes des retraites fermées. Je l'invitai à en profiter. Il ne s'engagea pas. La chose était si neuve alors. Comme tant d'autres, il hésitait. Mais sa confiance envers le clergé finit par l'emporter. Et le 15 septembre au soir il arrivait à Boucherville.

Groupe peu nombreux, composé d'hommes venus de différents points du pays: Montréal, Québec, Ottawa et même Saint-Boniface, au Manitoba; un peu disparate quant aux professions: juges, médecins, journalistes, hommes d'affaires mais qu'une même flamme d'apostolat, qu'une même pratique des oeuvres rendaient homogène.

Le directeur de la retraite, le regretté P. Louis Lalande, S.J., sut s'adapter à ces éléments divers, trouver le lien qui les unissait tous et, en leur proposant un plus grand amour du bon Dieu, tremper et élever leurs âmes.

M. Desjardins se livra à ces exercices, comme à tout ce qu'il faisait, avec un grand sérieux, voire une vive ardeur. Il en sortit profondément remué, non seulement heureux, mais enthousiastes, suivant sa propre expression, gagné à l'oeuvre et résolu à la faire connaître autour de lui.

Voici la lettre qu'il m'adressait quelques jours plus tard:

"Mon cher Père,

"J'arrive de la retraite fermée tenue du 15 au 18 septembre à Boucherville, et mon premier soin est de vous exprimer ma très vive reconnaissance pour le vrai bonheur que je viens de savourer. C'est à vous que je dois d'avoir participé à cette belle retraite, rien de plus juste que je vous dise tout le premier combien j'en suis heureux. Vous l'avouerez, vous avez en moi un enthousiaste de ces retraites, presque un converti, car, je vous le confesse, j'étais plutôt indifférent. Maintenant, je vous le répète, mon indifférence est devenue de l'enthousiasme, et comptez que je me ferai un ardent propagateur de cette idée magnifique.

"On ne saurait trop louer ces retraites fermées où l'âme se recueille si bien devant Dieu, où elle se retrempe, puise de nouvelles forces, et reprend avec énergie, avec joie même, le fardeau des luttes quotidiennes de la vie. On y sent de près le souffle puissant de Dieu, et on ne peut échapper à son action divine. Rien, à mon sens, ne saurait égaler l'influence bienfaisante de ces jours de paix, de calme, de prières faites avec une ardeur dont on ne se soupçonnait pas capable, de réflexion, de méditations ininterrompues sur les vérités éternelles, trop négligées, hélas! dans le tourbillon entraînant des luttes incessantes de l'existence.

"C'est avec l'impression profonde de ces douces émotions que je vous écris ces choses, impression que je désire conserver toute ma vie, et que je veux renouveler le plus souvent possible afin qu'elle devienne à jamais ineffaçable."

M. Desjardins était alors en pleine maturité. Son oeuvre, fondée depuis dix ans, entraînait dans une ère définitive du progrès. La loi récente des syndicats coopératifs lui donnait une expansion nouvelle. Des groupes indifférents, ou sceptiques hier, s'y intéressaient maintenant que le succès la couronnait. Plus que jamais il lui fallait un pilote sûr, à la vision claire, au bras ferme, à la volonté bien trempée, qui la conduisît, par la route choisie, vers le but assigné.

Le fondateur des Caisses populaires vécut encore dix ans. Il put consacrer tout son temps à développer et affermir cette bienfaisante institution. Il réussit à la marquer d'un caractère que rien, semble-t-il, ne pourra désormais altérer.

On peut affirmer sans témérité que les retraites fermées furent l'oeuvre providentielle qui surgit à point dans sa vie pour renouveler ses énergies et les attacher à jamais "au service, comme il aimait à le proclamer, de sa patrie et de sa religion."

Impressions d'un des nôtres sur nos frères d'Alberta

En juillet dernier, monsieur le Chanoine Armand Malouin, propagandiste des Caisses populaires et aumônier de l'U. C. C. du diocèse de Sherbrooke, visitait les centres français de l'Ouest Canadien. Il eut le plaisir, en plusieurs circonstances, d'adresser la parole à nos frères de l'Ouest. Par la voie de la Radio, sous les auspices de la Société d'Enseignement post-scolaire, il communiqua ses impressions à nos frères d'Alberta. Voici le texte de son discours que tous devraient lire.

C'est un compatriote du Québec qui, ce soir, sous les auspices de la Société d'Enseignement post-scolaire et grâce à la bonté des autorités du poste CKUA, a le très grand plaisir de vous adresser ces quelques mots.

L'écho de vos réalisations étant venu à ses oreilles, ce compatriote du Québec a voulu venir passer quelques jours au milieu de vous pour vous mieux connaître et pour apprendre à vous aimer davantage.

Pendant tout près de quinze jours, il a joui de votre hospitalité; il a visité vos centres français d'Edmonton, de la Rivière-la-Paix et de St-Paul; il s'est arrêté dans la plupart de vos paroisses qui ressemblent tant aux paroisses de campagne du Québec; il a rencontré vos prêtres, religieux et séculiers, si apôtres et si dévoués, il a pu aussi, en passant, juger de la valeur des chefs laïques que vous vous êtes donnés; mais, surtout, il a éprouvé infiniment de plaisir à causer familièrement avec un bon nombre d'hommes du peuple, de cultivateurs, pionniers et fils de pionniers.

Ce soir, à la veille de mon départ pour aller visiter les centres français de la Saskatchewan et du Manitoba, tout en me dirigeant vers le Québec, je désire remercier très sincèrement tous mes nouveaux amis de l'Alberta. Partout, j'ai ressenti cette franche hospitalité des anciens habitants de chez nous. Merci à tous ceux qui m'ont reçu, à tous ceux qui m'ont voituré d'une paroisse à l'autre et qui m'ont ainsi permis de faire une étude objective et précieuse de votre région.

Je n'ai pas la prétention d'avoir compris tous vos problèmes, mais je crois vous avoir compris et avoir été compris de vous; j'ai appris à vous connaître et je voudrais vous laisser savoir que nous du Québec, si parfois nous semblons nous désintéresser de vous, c'est que nous ne vous connaissons pas assez tels que vous êtes.

Impressions excellentes

Permettez-moi de vous l'avouer en toute sincérité: depuis près de quinze jours la divine Providence me dispense une des joies les plus douces et les plus consolantes de ma carrière de prêtre canadien-français et d'ouvrier social. Vous êtes restés catholiques et français; vos oeuvres et vos institutions sont imprégnées d'un grand esprit social et évangélique. C'est l'impression que je rapporte avec moi et c'est ce que je me propose de dire de vous à mon retour dans le vieux Québec.

Votre foi se manifeste par la confiance que vous placez dans votre clergé, dans vos prêtres qui vivent si rapprochés de vous et que votre sort terrestre intéresse au plus haut point. Ce n'est pas à tort que vous leur donnez votre confiance, que vous comptez sur eux. Ils sont au courant de vos problèmes sociaux, nationaux et économiques et ils accomplissent avec vous une oeuvre admirable.

Votre foi et celle de vos prêtres se manifestent par ces églises et ces chapelles, le plus souvent modestes mais toujours très propres qui, le dimanche, se remplissent comme dans Québec.

Votre confiance en Dieu se manifeste encore par ces nombreuses familles que l'on rencontre partout dans l'Alberta français; vitalité prodigieuse qui peut être citée en exemple à vos anciens compatriotes de l'Est.

Établissement sur la terre

Ce qui, aussi, a fait l'objet de ma consolation, c'est le souci que vous avez d'établir près de vous vos nombreux enfants. Il me semble que je pourrai garder toujours dans ma mémoire les noms que l'on m'a cités de pères de famille qui, dans les différentes paroisses que j'ai visitées, ont, près d'eux, établi sur un quart ou une demie section, deux, trois quatre et même cinq fils. Tout cela n'a pas été accompli sans sacrifices — on a souvent retardé longtemps la construction d'une habitation plus moderne et plus confortable — mais on a fait cela pour ses enfants.

Avec quelle fierté chacun ne m'a-t-il pas parlé de sa terre, de la bonne terre de l'Alberta. . . ! Conservez, je vous prie, cet amour de la terre. . . Elle est si bonne et nous aime tant, quand on l'aime. Elle peut parfois nous faire attendre le fruit de notre travail, mais, à la fin, elle donne toujours plus qu'elle ne reçoit.

Restez attachés à elle. . . c'est elle qui vous défendra. Ceux qui possèdent la terre, qui la cultivent, qui la chérissent, sont les vrais maîtres d'un pays. . . ! Attachez-y vos fils et ils conserveront vos traditions et la foi que vous leur aurez donnée en même temps qu'elle!

Education

J'ai constaté avec infiniment de plaisir l'intérêt que vous portez tous aux questions d'éducation — à la question scolaire. Ce sont les écoles qui font les citoyens de demain. Si vous voulez conserver cette philosophie rurale chrétienne dont vous-mêmes avez hé-

rité et qui vous a poussés, pour rester sur la terre, à venir vous établir loin des vôtres, et si vous voulez transmettre cette philosophie de la vie à vos enfants, continuez à donner toute votre attention et vos soins aux écoles où ils sont formés. Pour poursuivre votre oeuvre, vous devez vous assurer que vos écoles soient l'écho de ce que vous croyez et de ce que vous voulez pour eux.

Coopératives et caisses

Dans le domaine social et économique vous n'êtes pas restés en arrière. Déjà, à l'exemple du vieux Québec, vos paroisses se couvrent de coopératives de toutes sortes. Vos caisses populaires accomplissent déjà beaucoup de bien et vous n'êtes pas les moins fidèles sociétaires des autres organisations coopératives qui ont été édifiées dans votre province.

Comme canadiens-français et catholiques, vous ne devez pas oublier que la décentralisation administrative et économique opérée par la formule coopérative peut vous être d'un grand secours non seulement comme agriculteurs; si vous voulez, autant qu'il vous sera possible, organiser vos coopératives sur le plan paroissial et régional, ces institutions économiques vous donneront toujours votre juste part d'influence. Craignez toujours d'être entraînés dans de grands tous où vous ne compterez plus pour rien et où votre influence sera annulée.

Pendant mon court passage au milieu de vous, il m'a été donné d'adresser quelques fois la parole et j'ai insisté beaucoup sur le caractère social et chrétien des institutions coopératives; j'ai essayé de vous faire comprendre que le succès de la coopération dépend en premier lieu de la valeur morale des coopérateurs. Il ne faudrait pas considérer la formule coopérative comme un fétiche qui donnera l'aisance pourvu qu'on soit fidèle à observer certaines méthodes définies.

Formation des coopérateurs

Dans la coopérative, ce qui compte le plus, c'est le coopérateur. Et si la supériorité des hommes dépend des principes moraux et des valeurs spirituelles qu'ils possèdent, les nôtres devraient exceller et donner l'exemple à tous ceux qui les entourent. N'ayons donc pas peur de faire porter notre effort sur la formation des personnes; appliquons-nous à leur donner, en même temps que toutes les vertus qui peuvent les faire réussir individuellement, le sens chrétien de leurs responsabilités sociales, et nous leur aurons assuré à la fois le succès de leurs entreprises temporelles. Et selon la pensée d'un évêque bien connu de chez nous qui disait aux cultiva-

teurs du Québec cette phrase lapidaire que tous répètent depuis: "Mêlez-vous de vos affaires, mais mêlez-vous en. . ." le succès matériel que nous apportera la Coopération ne doit pas nous conduire à un néomalthusianisme païen qui nous fera tarir les sources de la vie pour jouir davantage, mais la coopération sous toutes ses formes devra plutôt nous aider matériellement à accomplir plus pleinement notre mission de Canadiens français et de catholiques.

Vous me pardonnerez, je le sais, ces quelques impressions et réflexions jetées à la hâte, la veille de mon départ. Elles sont rien autre chose que l'expression de mon admiration pour l'admirable travail que vous accomplissez dans l'Alberta sans toujours être compris de vos concitoyens, et trop souvent ignorés même de vos frères du Québec.

Voeux et souhaits

En terminant, je vous transmets les voeux et l'affection des 35,000 cultivateurs membres de l'Union Catholique des Cultivateurs de Québec, des 300,000 sociétaires des 950 Cais- ses populaires Desjardins, des membres de nos nombreux syndicats professionnels et de nos coopératives. Je puis vous l'assurer, tous, d'un coeur unanime, ils soupirent après le jour où les frontières des provinces n'en seront plus et où tous ceux qui s'inspirent de la même doctrine sociale pourront plus facilement, parce que reliés les uns aux autres d'un océan à l'autre, réaliser la plus belle démocratie chrétienne qui fût jamais.

Compatriotes de l'Alberta, venez nous voir dans l'Est, renouez sans cesse les relations avec les familles que vous avez quittées; ne désespérer pas. . . ! De notre côté, plus nombreux, nous viendront vous voir, vous visiter et, qui sait votre sol est tellement riche, votre climat tellement beau et salubre, vos coeurs tellement grands, peut-être, nombreux, des agriculteurs de Québec préféreront-ils la grande liberté de vos plaines fertiles à l'esclavage des usines et des filatures pour eux-mêmes et leurs enfants.

En vitesse disons que:

Quand, à cause de leur âge ou de leur manque de compétence, des officiers ou des gérants de Caisse deviennent incapables ou n'ont jamais été capables de remplir leur charge, ils n'ont qu'une chose à faire: démissionner. Nous avons cru avoir donné le bon exemple dans ce domaine.

L'oeuvre des Cais- ses semblent s'en être très bien trouvée. Nous aussi. Cependant, nous continuons de l'aimer et de l'aider de notre mieux. Pour une fois, citons-nous comme un modèle. C'est la première. . . ce sera la dernière, certain.

A. L'Épouvante.

Une Caisse millionnaire au service du peuple

Après 36 ans d'opérations, la Caisse populaire de Saint-Sauveur a atteint son million. C'est là le plus bel exemple pour illustrer le proverbe bien connu: l'union fait la force. **Un million!** aurait-on conçu que dans une population ouvrière de 2,500 familles on aurait pu recueillir un million de dollars pour le mettre à la disposition des sociétaires du quartier. Si, il y a seulement dix ans, quelqu'un avait osé parler de mettre un million de dollars au service des résidents de Saint-Sauveur, on l'aurait traité d'exalté et d'halluciné; on aurait dit que c'est impossible, que les ouvriers sont pauvres, que c'est ridicule en un mot de parler de million. Pourtant, à la fin de janvier 1945, les ouvriers de Saint-Sauveur avaient accumulé cette somme à leur Caisse. Mais personne individuellement n'est beaucoup plus riche qu'il ne l'était il y a dix ans, car les dépôts sont relativement modestes, la majeure partie étant de quelques centaines de dollars. Mais mis ensemble, la Caisse possède un million dont peuvent profiter ceux qui dans la paroisse veulent améliorer leur sort.

La Caisse a donc mis à la disposition des sociétaires pour diverses fins plus de \$600,000 dollars; elle en garde juste ce qu'il faut pour faire face à un retrait possible causé par le chômage transitoire d'après-guerre. L'argent que vous déposez à votre Caisse, en plus d'être un placement sûr et à bon rendement, poursuit un double but, celui d'aider vos coparoisziens et de donner une plus grande valeur à votre paroisse, en permettant de transformer les taudis ou des maisons insalubres en des logements plus confortables, et en maisons de belle apparence.

L'avenir.

Il est inutile de dire qu'il y a encore beaucoup à faire dans la réfection des maisons délabrées à Saint-Sauveur. Il est incontestable qu'il y a encore beaucoup de paroissiens qui ne connaissent pas la Caisse, ou, s'ils la connaissent, ont négligé d'y déposer leurs épargnes ou de lui demander son aide. C'est la seule institution paroissiale qui a pour but de mettre les épargnes des uns à la disposition des autres, exclusivement des paroissiens.

Le quartier Saint-Sauveur aurait besoin de plus d'un million pour redonner à ses rues une apparence de confort et de bonheur par la réparation et l'embellissement des maisons.

Actuellement le million d'actif ne permet pas de prêter aux sociétaires plus de \$600,-

000.00 dollars, afin de prévenir les retraits occasionnés par le chômage. Donc, si vous avez à coeur l'amélioration matérielle de votre paroisse, déposez à **votre Caisse** vos économies, entraînez-y vos amis et vous serez surpris de constater le travail que votre Caisse peut opérer. Actuellement la Caisse récupère près de \$2,000. par mois en remise sur prêt; cet argent est aussitôt mis en circulation ainsi que le montant d'augmentation des épargnes.

Placement de tout repos.

Vous faites partie d'une grande famille paroissiale; vous avez à coeur et il y va de votre propre intérêt que chaque famille soit convenablement logée et alimentée, qu'elle soit heureuse. De plus, la disparition, dans nos rues, des taudis et des maisons délabrées augmentera la valeur de toutes les propriétés. Telle est l'oeuvre de la Caisse populaire. Aidez-lui à la réaliser, en devenant sociétaires et en déposant vos épargnes à la Caisse. Ces épargnes tout en étant en parfaite sécurité vous donneront un meilleur rendement et constitueront un placement de tout repos.

La Caisse populaire garde un actif liquide d'au moins quarante pour cent pour prévoir les retraits. Cet actif est placé sur des obligations des gouvernements ou des communautés religieuses qui doivent être acceptées d'abord par la Fédération des Caisses populaires; ce qui assure une très grande sécurité pour les placements de la Caisse.

Commission de crédit.

La partie de l'actif prêtée aux sociétaires, l'est par une commission de crédit qui a soin de faire une enquête sur la valeur morale et les biens de chaque emprunteur et, avant de consentir un prêt, cette commission s'assure les chances de réussite de l'affaire proposée. En fait, depuis 36 ans d'opération, la Caisse populaire a payé plus de \$230,000.00 dollars en intérêts sur les épargnes, et, elle a amassé un avoir-propre de plus de \$78,000.00. C'est une preuve de la prudence des prêts. Ajoutons à cela les services insignes qu'elle a rendus à nombre de sociétaires en permettant aux uns de garder définitivement une propriété qu'ils avaient péniblement conservée, aidant les autres à acquérir une propriété, facilitant à tous le paiement de leurs dettes. Enfin la Caisse consacre des sommes importantes à l'éducation de nos gens. Elle forme nos enfants à l'économie en organisant des Caisses scolaires.

Devoir social.

La Caisse populaire a rendu des services incontestables dans tous les domaines et elle est appelée à en rendre encore plus, à condition que tous les paroissiens aient l'esprit social assez développé pour comprendre leur devoir social et participer à l'oeuvre de la Caisse en y déposant leurs épargnes.

Parents, prêchez l'économie à vos enfants par l'exemple et apprenez aux plus jeunes le chemin de la Caisse, c'est-à-dire le chemin de la prospérité; enseignez-leur à faire des petits sacrifices de friandises pour déposer

à leur Caisse scolaire. Vous formerez des citoyens économes et énergiques, un peuple fier et à l'aise qui saura se tirer d'affaires par lui-même parce qu'il aura su mettre de l'ordre dans sa vie et de l'intelligence dans ses décisions. C'est le seul, l'unique moyen de reprendre la place qui nous revient à nous, Canadiens-Français, dans ce pays d'Amérique.

Que chacun, assumant ses responsabilités, fasse sa part et notre bien-être social sera assuré dans la paix par la coopération.

Albert COTE, I.C.,

Combattons l'inflation qui nous menace

Pendant plus de cinq ans, nous avons participé à la guerre contre un ennemi puissant. Cette guerre que nous n'avons pas voulue, mais que nous avons consenti à faire pour la liberté humaine, nous l'avons, Dieu en soit loué, gagnée. Notre volonté collective de vaincre les puissances d'oppression s'est exprimée dans les efforts que nous devons consentir pour assurer à nos soldats, nos marins, nos aviateurs, tout ce dont ils avaient besoin pour combattre efficacement l'ennemi. Le Canada fit une guerre totale. L'ennemi commun était puissant. Des années durant, il tint sous sa botte des peuples affamés qui, dans leur cri de détresse, appelaient les hommes libres à leur secours. Notre pays répondit à l'appel. Son action fut tendue à la limite. Le Canada transforma à la limite son économie de paix en économie de guerre. Il dut réduire le plus possible, à la limite des besoins stricts, la production civile en vue de libérer le plus grand nombre possible d'hommes aptes à porter les armes, afin de procurer aux industries de guerre le plus de bras possible pour une production d'armements la plus considérable possible.

Aussi, l'économie canadienne dû-elle subir une profonde transformation depuis l'ouverture des hostilités. Transformation qui est à l'origine des mesures de direction et de contrôle de notre vie économique, mesures qui visaient à maintenir en équilibre les forces économiques de notre pays en vue d'un effort de guerre soutenu et efficace.

La guerre, par suite de ces transformations, créa des conditions les plus favorables à l'inflation. Le Gouvernement a réalisé, au cours de ce conflit, une production de guerre dont la valeur est d'environ 16 milliards. Au début de l'année 1943, la valeur de la production de guerre excédait 10 milliards, lesquels ont dû être dépensés en très bonne partie au Canada. Plus de la moitié de la population du pays détient un emploi lucratif.

Les revenus de l'agriculture ont pour ainsi dire doublé depuis l'ouverture des hostilités. Le revenu national qui n'excédait guère 4 milliards $\frac{1}{2}$ en septembre 1939 était de 9 milliards en 1943. Tout ceci indique bien que le pouvoir d'achat des citoyens canadiens s'est donc accru dans des proportions infiniment plus grandes que celles qu'a prises le progrès de la production civile, puisque cette dernière a dû céder beaucoup de terrain à la production d'armements.

Au surplus, l'accroissement de l'activité industrielle a entraîné une plus grande circulation monétaire, en plus d'une hausse du revenu national, d'un pouvoir d'achat plus grand en même temps que se produisait une réduction sensible dans la production des biens de consommation.

Or, tous savent qu'un produit se vend cher ou bon marché selon qu'il est rare ou abondant par rapport au nombre des acheteurs et à leur pouvoir d'achat. La diminution de l'offre des marchandises et l'augmentation de la demande de ces mêmes marchandises qu'entraîne un pouvoir d'achat accru se conjuguent ensemble pour rompre l'équilibre entre l'offre et la demande, équilibre dont dépend largement la stabilité relative du niveau général des prix. Plus cet écart entre le pouvoir d'achat des citoyens et les biens de consommation disponibles est grand, plus la poussée vers la hausse des prix est forte, plus le danger d'inflation se fait menaçant.

Ou il faut alors hausser la production des biens de consommation, ou il faut réduire en quelque sorte le pouvoir d'achat par des retraits de l'argent que détiennent les citoyens.

Pour enrayer cette hausse des prix qui, une fois déclanchée, ne s'arrête plus, si elle n'est point contrôlée artificiellement, le gouvernement canadien a dû prendre les mesures qui s'imposaient. Les retraits par la fiscalité et par les emprunts sur les argents du public en vue de financer la guerre contribuèrent à di-

minuer quelque peu la pression vers la hausse des prix en autant qu'elle a réduit l'écart entre le pouvoir d'achat et les biens disponibles. Elle ne put rétablir l'équilibre cependant, ne pouvant supprimer entièrement cet écart.

Pour éviter l'inflation, en de telles circonstances, le Gouvernement canadien a dû, dès les premiers mois de la guerre, prendre des mesures de restriction en vue d'enrayer la hausse des prix et d'assurer la meilleure répartition possible des biens disponibles entre tous les citoyens. C'est pourquoi, dès le début des hostilités, il exerça un contrôle sur les prix de façon à laisser se relever les prix trop bas, et puis, en fin d'octobre 1941, adopta une mesure de contrôle universel qui vient fixer les salaires et les prix des produits. Sans cette mesure, nous aurions vite connu la spirale de l'inflation qui signifie la ruine, la spoliation, l'anarchie.

Dès le début du conflit, les prix se mirent à monter. La concurrence de la main d'oeuvre sans cesse réduite par l'enrôlement dans les forces armées entraîna la hausse des salaires. Celle-ci provoqua la hausse du coût de production et du prix de vente des produits. Et les salaires cherchent à rejoindre les prix de vente. C'est ainsi que l'effet et la cause sont cause et effet tout à la fois et crée un mouvement perpétuel vers la hausse des prix qui signifie la ruine des propriétaires, des épargnants, des salariés, des rentiers etc.,

L'Allemagne a déjà vécu cette expérience tragique qui a entraîné sa ruine. Les prix se multiplièrent à l'infini; et puis ce fut la déflation, conséquence inévitable de l'inflation sans frein; l'effondrement fut une véritable catastrophe.

Ici même, qu'on se rappelle l'année 1921 qui enregistra des milliers de faillites au Canada. Et pourtant, nous n'avons consacré à l'effort de guerre de 1914-18 que 10% du revenu national, alors que nous avons dépensé aux fins de cette guerre en Europe 40% du revenu de notre pays. Combien de citoyens canadiens ont souffert des suites funestes de la déflation qui a suivie la guerre de 1914-18! Quelle misère ne connaîtrions-nous pas s'il fallait que n'existât pas la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre qui lutte avec acharnement contre ce monstre qu'est l'inflation!

L'inflation désorganise tout: production, distribution, consommation. Les comptes deviennent difficiles à payer, car le coût de la vie s'élève plus vite que les salaires. L'épargne réalisée perd graduellement sa valeur d'échange. Les revenus de la population sont

inférieurs au niveau des prix. Pour les familles nombreuses à faibles revenus, la hausse des prix crée une situation intenable. Elles se voient privées de tout, plongées dans une profonde misère. Seuls les profiteurs, les accapareurs et les spéculateurs peuvent profiter de l'inflation.

Gouverner, c'est prévoir. C'est le rôle de l'Etat de maîtriser et orienter au possible le libre jeu des forces économiques et de prendre les mesures efficaces pour maintenir les prix à un juste niveau et assurer une juste distribution des biens disponibles entre tous les citoyens. Les autorités gouvernementales sont intervenues à temps pour nous épargner ce fléau.

Il reste que le danger demeure et que nous n'éviterons l'inflation chez-nous que si tous les citoyens veulent bien coopérer avec le gouvernement en se pliant aux exigences d'une réglementation sans doute ennuyeuse, mais nécessaire. Les décrets ne peuvent rien faire s'ils ne sont point observés. Il faut coûte que coûte éviter l'inflation chez-nous; sinon ce sera le désastre. Elle se fait aujourd'hui plus menaçante que jamais. Soyons sur nos gardes. Comprendons que les réglementations et les rationnements ne sont pas là pour nous ennuyer, mais bien pour prévenir un désastre. Plus que jamais, les citoyens canadiens doivent coopérer avec les organismes chargés d'appliquer les mesures prises pour nous préserver de la ruine que la hausse des prix nous vaudrait.

Ce devoir s'adresse à tous, puisque tous seraient affectés si l'on perdait un moment donné le contrôle sur les prix. Et ceux qui sont probablement en situation de combattre le plus efficacement la hausse démesurée des prix, ce sont les ménagères qui, affirme-t-on, réalisent plus des 4/5 des transactions commerciales dans le détail.

Qu'on se mette donc bien dans l'esprit que l'économie actuelle ne peut pas nous procurer toutes les satisfactions que nous désirons en temps de paix et qu'il vaut bien la peine de consentir quelques sacrifices pour prévenir un désastre dont personne ne peut prévoir au juste toute l'étendue. Nous souhaitons donc que tous continuent d'accorder leur appui aux organismes locaux, régionaux, nationaux qui ont la mission de protéger la population du Canada des suites funestes de l'inflation par le contrôle des prix des marchandises, des services, des salaires, des loyers et par la réglementation de la production, distribution et consommation des biens et services dans l'intérêt commun.

Paul-Emile CHARRON

REVUE DESJARDINS

La clef du succès: la coopération

C'est son Excellence Monseigneur Georges Courchesne, évêque de Rimouski qui, il y a quelques années, donnait ce conseil aux cultivateurs en leur disant: "Mêlez-vous de vos affaires, mais mêlez-vous en". On ne pouvait donner conseil plus approprié. On ne pouvait trouver expression plus juste, indiquant de façon plus adéquate le vrai, le premier remède à prendre. Ce conseil soulignait la nécessité première de l'effort de chacun des intéressés pour régler les problèmes qui les concernent.

Ce conseil garde toujours sa valeur, car on est toujours un peu enclin à attendre de l'extérieur la solution à ses problèmes, on préfère s'en remettre à la loi du moindre effort; c'est notre nature qui nous y invite. D'où l'on voit que la mise en pratique de ce conseil ne peut que produire des effets bien-faisants tant du point de vue économique et social que moral, puisqu'il ne saurait être pratiqué sans une mise en exploitation de ce qu'il y a de plus beau et de plus noble dans l'homme, sans la mise en branle de toutes ses facultés supérieures.

Voici, dans le domaine de la coopération, par exemple, ce que les citoyens de Rimouski ont réalisé ces dernières années en suivant simplement le conseil de leur évêque. Qu'on veuille bien lire cet extrait du discours prononcé, le 19 septembre, à la Chambre des Communes à Ottawa par leur représentant, le notaire Gleason Belzile, digne fils du sol rimouskois, tel que reproduit dans le Comptendu officiel des débats de la Chambre des Communes.

"Dans le domaine de la coopération, le comté de Rimouski ne le cède en rien à n'importe quel autre comté de la province de Québec ou du Canada, sauf peut-être les comtés de Bonaventure et de Gaspé. Chaque paroisse possède sa propre coopérative agricole et sa propre caisse populaire, des organismes qui ont contribué dans une large mesure au développement et au progrès de la population. Nous avons également des coopératives de consommateurs qui ont rendu de grands services au cours de la guerre.

L'an dernier, deux professeurs de l'Université de Wisconsin se sont rendus à Rimouski pour étudier sur place le fonctionnement de

ces coopératives. Ils furent émerveillés de ce qu'ils ont constaté. Ils y virent des coopératives de consommateurs organisées il y a cinq ans avec, au début, 80 membres et un capital-actions de \$800. — \$10. par membre. — et faisant en 1944 un chiffre d'affaires de \$200,000; et leurs membres sont recrutés parmi la classe ouvrière.

Depuis mon arrivée à la Chambre, presque chaque honorable député qui a pris la parole a longuement parlé du problème du logement dans sa circonscription. Les journaux nous apprennent que le problème est grave par tout le pays. Je suis heureux, toutefois, de pouvoir informer la Chambre que la ville de Rimouski n'a pas de problème du logement. Nos caisses populaires l'ont réglé. Depuis 1939, elles ont consenti 575 prêts, variant de \$500. à \$8,000, destinés à la réparation et à la construction de maisons.

Les professeurs de l'Université du Wisconsin que j'ai mentionnés il y a un instant, ont vu toute une banlieue de Rimouski où quelque 3,000 personnes vivent dans des maisons construites grâce à ces prêts. Voici comment fonctionnent ces caisses populaires; elles paient tous les matériaux et la main-d'oeuvre spécialisée; l'emprunteur construit lui-même sa maison avec l'aide de ses amis et de ses voisins, auxquels il vient en aide à son tour. Comme résultat, on peut, avec un emprunt de \$2,500. bâtir une maison évaluée à \$4,000. C'est ainsi que la paroisse de Saint-Robert Bellarmin forme, grâce à la caisse populaire, une collectivité distincte dans la ville de Rimouski. Elle possède son église, son école et, cela va de soi, sa propre caisse populaire. Il ne lui manque qu'un bureau de poste et je demande aujourd'hui au ministre des Postes (M. Bertrand) de lui fournir ce service indispensable."

En faut-il davantage pour démontrer que le vrai progrès, c'est le fruit de la coopération des intelligences, des volontés et des coeurs?

De tels faits ne prouvent-ils pas à l'évidence que nous n'avons que faire des théories insensées qui promettent le ciel et la paix sur terre même aux fainéants.

P.-E. C.

Assurons l'avenir de nos enfants en déposant les allocations familiales à notre Caisse populaire

La première société coopérative

Les sociétés en commandite et les syndicats coopératifs sont de dates relativement récentes dans nos statuts. N'avons-nous pas le

droit de considérer la Société des habitants de la Petite Rivière Saint-François, fondée en 1722, comme la première association coopéra-

tive dans notre pays? Voyons plutôt son histoire.

Les marsouins étaient alors en abondance dans le fleuve Saint-Laurent et les habitants de la Petite Rivière Saint-François auraient retiré de bons profits de la chasse aux marsouins s'ils avaient eu tous les agrès voulus pour les prendre. C'est ce que comprit le curé Jorian, et il rédigea pour ses paroissiens un acte de société qui vaut la peine d'être cité. Nous résumons les neuf articles de cette pièce: 1° Chaque associé devait contribuer aux dépenses de la société en proportion de la devanture de sa terre; 2° Les profits devaient être partagés sur les mêmes bases; 3° Les hommes nécessaires pour l'exploitation devaient être fournis également; 4° Chaque associé pouvait disposer à son gré des peaux et huiles prises sur sa devanture; 5° La société devait durer neuf années; les associés ne pouvaient dispo-

ser de leurs droits en faveur d'un autre; 6° Il était loisible aux sociétés de continuer leur société au bout des neuf années; 7° Les associés pouvaient se retirer de la société, à condition de ne plus tendre de pêche sur leur devanture; 8° Les profits devaient être partagés tous les ans; 9° Il était loisible aux membres de se retirer de la société pour une année ou plus à condition d'en avertir nos associés au mois de mars.

L'intendant Bégon trouva cette association si parfaite qu'il n'hésita pas à en approuver la constitution et à lui donner toute l'aide dont il pouvait disposer. Nous ignorons combien d'années vécut cette société coopérative. L'idée en était certainement excellente et nous nous demandons pourquoi l'initiative intelligente du curé Jorian ne fut pas suivie ailleurs(1).

(1) P.-G. Roy, *Les petites choses de notre histoire*, 2e série, P. 71.

IL Y A VINGT-CINQ ANS

En effet, il y aura vingt-cinq ans, le 31 octobre, que le fondateur des Caisses populaires, le Commandeur Alphonse Desjardins est mort. Cet anniversaire, les héritiers de l'oeuvre de monsieur Desjardins, les continuateurs de son esprit et de son idée coopératives, se doivent de le souligner. Ce 31 octobre 1920 mettait fin à l'activité économique et sociale d'un grand chrétien, et comme quelqu'un le disait dans le temps "le bienfaiteur de sa race". Si lui est mort, son oeuvre a subsisté et doit continuer de grandir et de se développer.

Né à Lévis le 5 novembre 1854, le Commandeur Desjardins fit ses études au collège de sa ville. Après bien des vicissitudes, il obtint le poste de rapporteur officiel des Débats à la Chambre des Communes. La Providence, qui voit bien avant nous, avait choisi cet emploi pour monsieur Desjardins, afin qu'il puisse, dans ses moments de loisir, étudier et ainsi faire germer dans son esprit la formule coopérative, lui permettre, en outre, de se mettre en contact avec les coopérateurs européens et, enfin, de réaliser, bien en petit d'abord, cette institution d'hygiène économique "La Caisse populaire".

Qui aujourd'hui ne connaît pas, au moins de nom, la Caisse populaire? Pour créer cette oeuvre admirable, il a fallu un homme pauvre, mais qui avait du coeur, qui voulait être utile aux siens et qui voulait sauver et relever tous ceux qui avaient été pauvres comme lui. Il la connaissait, lui, la pauvreté, et l'expérience qu'il en avait eue lui fut d'un grand secours. Aussi, est-ce à la classe laborieuse vivant parfois dans la gêne qu'il s'est adressé d'abord, et nous savons aujourd'hui le succès qu'il a eu.

Peut-on imaginer quel a dû être le travail de ce précurseur. Il savait qu'il possédait la vérité, que la coopération était nécessaire, sinon indispensable, pour sauver notre peuple. Mais, à ce moment, il était le seul coopérateur, et ce seul coopérateur devait fonder des coopératives. Quelques prêtres qui l'entouraient l'encourageaient, discutent l'idée avec lui. Il n'en fallait pas plus pour se convaincre. Le 6 décembre 1900, il fonde la Caisse populaire de Lévis.

Quel chemin parcouru depuis! Bientôt un millier de Caisses populaires Desjardins jouant leur rôle sauveur dans la Province, opérant le même travail, par le même organisme, par la même idée maîtresse venue d'Alphonse Desjardins, dans d'autres parties du Canada... et des Etats-Unis.

Mort depuis vingt-cinq ans, le Commandeur Desjardins vit encore. Des milliers et des milliers de nos sociétaires lui doivent un souvenir reconnaissant.

Pouvons-nous espérer qu'en ce 31 octobre 1945, tous nous nous rencontrions dans une prière commune pour cette belle âme qui quittait notre pauvre terre en cette veille de la Toussaint de 1920.

C. Vaillancourt

Dirigeants des Caisses, c'est un excellent placement que vous faites dans l'intérêt de votre Caisse populaire en vous abonnant à la Revue Desjardins. Le prix de l'abonnement n'est qu'un dollar par an.

Consultations légales

DE L'OUVERTURE D'UN COMPTE D'ÉPARGNE POUR ALLOCATION FAMILIALE

Q. — On nous demande quelle est la procédure à suivre pour l'ouverture d'un compte à une caisse populaire destiné au dépôt d'une allocation familiale.

R. — Voici ce que nous suggérons:

En vertu de la Loi de 1944 sur les allocations familiales, le parent qui reçoit l'allocation pour son enfant ou pour celui dont il a la garde, est placé dans la situation d'un fiduciaire.

Ce parent doit affecter l'allocation à l'entretien, aux soins, à la formation, à l'instruction et à l'avancement de l'enfant. Il reçoit donc une somme destinée à une fin spéciale en vertu de la loi.

En second lieu, la loi prévoit également que nulle allocation ne peut être cédée, grevée, donnée en garantie ou saisie.

En conséquence, pour éviter que des créanciers du parent ne saisissent, il y a lieu de dénoncer à la Caisse la qualité dans laquelle la somme est reçue, et aussi de ne pas confondre d'autres montants provenant de différentes sources avec les allocations ainsi perçues pour l'enfant.

Nous recommandons d'employer la formule suivante lors de l'ouverture du compte:

"Monsieur ou Madame _____,

"(suivant le cas) en sa qualité de parent
"autorisé à percevoir une allocation sous
"l'autorité de la Loi de 1944 sur les allocations familiales pour le bénéfice de
"_____ (désigner ici le ou les enfants
"pour lesquels l'allocation est perçue)"

En prenant ces précautions et advenant une saisie-arrêt entre les mains de la Caisse, je suis d'opinion qu'il y aurait possibilité d'éviter que la Caisse ne soit appelée à payer. Il sera facile d'établir que le montant en dépôt est la propriété de l'enfant et ne peut servir à payer les créanciers personnels du parent qui en a la garde.

ENREGISTREMENT D'HYPOTHEQUES:

Q. — De quelle manière doit se faire l'enregistrement d'hypothèques?

R. — Les dispositions de la loi relative à l'enregistrement des droits réels prévoient que l'enregistrement se fait par transcription ou par inscription. Lorsqu'il y a transcription, l'acte entier est entré et copié. La transcription se fait en transcrivant en entier sur le registre le

titre ou document qui crée le droit ou qui donne lieu, ou un extrait de ce titre.

Au contraire, l'inscription se fait au moyen d'un bordereau ou sommaire contenant l'énumération des droits réels que la partie entend conserver. Ce bordereau est transmis au registraire. Il est transcrit au registre; il doit être par écrit. Le document, le titre ou une copie authentique reconnue par les parties accompagne le bordereau.

Au point de vue protection de la Caisse et en prenant pour acquit que le bordereau est bien fait et accepté par le registraire, la Caisse est protégée dans la même mesure qu'elle le serait dans le cas d'enregistrement par transcription.

L'aviseur légal

TAUX ELEVE DE PRODUCTION

Le standard de vie canadien se compare avantageusement à celui des autres pays de l'univers, car il occupe la deuxième place venant immédiatement après celui des États-Unis qui est, on le sait, un pays dont le développement est plus avancé que le nôtre et dont les ressources sont plus diversifiées.

Le standard de vie d'un pays est basé sur sa production qui, à son tour, est déterminée par différents facteurs dont les principaux sont les suivants: la valeur des ressources naturelles, le nombre d'usines modernes, l'habileté des travailleurs et des administrateurs de l'industrie.

Un rapport publié par une commission américaine — chargée de définir le taux probable de production par employé, dans les principaux pays industrialisés du monde, au cours de la période qui suivra la fin des hostilités — révèle qu'en plaçant les États-Unis sur la base de 100, on obtient 89 pour le Canada, 48 pour l'Allemagne, 44 pour le Royaume-Uni et 39 pour le Japon.

Le taux canadien n'est donc que de 11 pour cent plus bas que celui des États-Unis et de presque deux fois plus élevé que celui de toute autre nation industrialisée de l'univers. C'est un résultat dont le pays a le plein droit de s'enorgueillir.

L'Information — 14-7-45.

En vitesse disons que:

Le ministère du Revenu n'exige pas de "formule de propriété" pour tous les coupons du "Dominion" valant moins que \$3.01.

Pour tous les autres coupons il en exige.

Encore un détail qui peut rendre service en temps opportun! . . .

VARIATIONS DU CAPITAL SOCIAL DES CAISSES POPULAIRES

Année	Montant de parts souscrites et payées	Montant parts remboursées	Montant restant au capital social	Nombre de sociétaires	Moyenne de parts par sociétaire	Nombre de caisses	Moyenne de capital par caisse
1900-14	\$ 932,134	\$ 209,081	\$ 1,199,170				
1915-20	947,981	414,296	1,328,991	33,166	40	100	13,290
1921	241,537	96,326	1,355,309	32,173	42	108	12,550
1922	189,182	115,982	1,388,591	31,752	43	111	12,510
1923	190,785	123,892	1,441,373	31,250	46	119	12,110
1924	165,494	98,469	1,534,051	33,279	46	122	12,570
1925	167,839	91,024	1,507,014	36,298	41	154	9,800
1926	163,201	93,964	1,723,961	41,365	41	159	10,840
1927	166,287	88,356	1,767,090	41,374	42	168	10,520
1928	213,866	117,955	1,850,541	44,835	41	178	10,380
1929	161,990	109,818	1,831,694	45,767	40	179	10,230
1930	126,411	134,492	1,776,049	43,641	40	174	10,200
1931	95,513	128,393	1,619,670	40,933	40	168	9,640
1932	77,030	141,116	1,483,324	36,470	41	162	9,160
1933	53,704	121,718	1,514,070	38,811	39	177	8,555
1934	97,136	118,435	1,557,076	43,045	36	199	7,824
1935	136,997	88,134	1,574,704	49,890	31	234	6,758
1936	176,208	85,233	1,751,229	57,216	31	256	6,841
1937	252,524	111,080	1,993,426	75,419	26	338	5,898
1938	334,485	118,843	2,203,480	89,878	25	400	5,509
1939	379,541	142,981	2,425,340	106,899	23	452	5,366
1940	404,544	188,456	2,677,286	123,946	22	514	5,209
1941	476,690	204,919	3,146,065	157,739	20	570	5,519
1942	653,441	221,361	3,855,195	200,206	19	627	6,149
1943	961,859	239,391					

VARIATIONS DES DÉPÔTS DANS LES CAISSES POPULAIRES

Année	Montant déposé	Montant retiré	Montant restant en dépôt	Nombre de déposants	Moyenne en dépôt par déposant	Nombre de caisses	Moyenne en dépôt par caisse
1900-14	\$ 9,235,201	\$ 8,089,107	\$ 4,558,053				
1915-20	35,748,329	32,134,144	4,602,203	30,570	150	100	46,020
1921	10,304,589	10,129,424	3,912,375	30,583	128	108	36,220
1922	6,668,561	7,334,935	5,546,339	29,771	150	111	40,950
1923	7,462,071	6,862,423	5,234,973	30,874	170	119	43,990
1924	8,922,645	8,230,520	5,799,951	33,527	173	122	47,540
1925	9,421,380	8,922,721	6,313,532	37,343	169	154	40,990
1926	10,727,346	9,997,154	7,859,954	40,753	192	159	49,430
1927	13,408,563	12,311,982	8,092,968	40,568	200	168	48,170
1928	14,244,035	13,457,731	8,090,614	44,685	180	178	45,450
1929	15,147,018	15,370,605	7,750,875	44,940	172	179	43,300
1930	14,021,284	14,053,755	7,436,861	43,207	172	174	42,740
1931	11,604,832	11,966,213	6,189,794	40,201	154	168	36,840
1932	8,578,836	9,426,961	5,586,812	37,683	148	162	34,490
1933	7,127,428	7,502,889	6,089,713	39,723	154	177	34,405
1934	7,522,689	7,171,415	6,865,477	42,856	160	199	34,500
1935	9,297,288	8,535,890	7,692,407	49,796	154	234	33,015
1936	11,904,751	10,801,832	9,768,984	56,493	173	256	38,160
1937	16,143,273	14,311,550	12,103,888	73,262	165	338	35,810
1938	23,359,462	21,174,755	13,442,408	84,026	160	400	33,606
1939	25,138,830	23,842,572	14,936,189	100,812	148	452	33,045
1940	28,729,714	27,224,819	18,348,297	118,442	155	514	35,697
1941	39,315,063	35,883,072	25,641,701	152,549	168	570	44,984
1942	58,443,646	51,320,629	41,868,415	190,151	220	627	66,776
1943	91,651,652	75,348,504					

OPÉRATIONS DE PRÊTS DES CAISSES POPULAIRES

Année	Montant prêté	Nombre de prêts	Moyenne de chaque prêt	Montant remboursé	Montant restant dû	Nombre d'emprunteurs	Moyenne due par emprunteur
1900-14	\$ 6,905,414			\$ 5,207,284			
1915-20	16,062,231			12,347,677	\$ 5,181,391		
1921	4,248,725	14,983	280	3,476,322	5,799,282	9,219	620
1922	2,891,092	13,367	210	3,244,932	5,292,322	8,999	580
1923	3,429,444	12,273	270	2,797,933	5,596,589	8,373	660
1924	3,763,852	11,017	340	3,032,071	6,327,516	8,414	750
1925	3,919,960	13,794	280	3,394,208	7,087,211	9,384	750
1926	4,496,955	15,843	280	3,609,813	7,668,292	10,418	780
1927	4,778,761	16,832	280	3,624,570	9,371,925	11,754	790
1928	5,047,769	17,403	290	4,201,771	9,592,607	11,885	800
1929	4,249,650	17,994	230	3,853,001	10,314,622	13,553	760
1930	3,724,537	18,857	200	3,664,922	10,142,575	14,278	710
1931	2,998,046	16,203	185	3,400,013	9,762,338	13,240	735
1932	2,157,886	13,283	160	2,864,183	8,605,440	12,363	695
1933	1,682,551	11,407	150	2,340,816	7,667,919	10,784	710
1934	2,141,801	11,295	190	2,113,368	7,934,002	11,230	707
1935	2,803,748	12,175	230	2,417,586	8,287,077	11,987	691
1936	3,370,821	13,974	241	2,483,578	8,943,821	13,453	665
1937	4,310,777	17,639	244	2,824,457	10,668,901	15,576	685
1938	5,725,808	23,553	243	3,649,750	13,035,610	19,679	663
1939	5,918,189	27,484	215	4,384,190	14,588,056	23,914	610
1940	5,733,687	30,700	187	4,714,110	15,599,614	26,673	585
1941	7,534,294	34,737	217	5,316,486	17,763,746	29,655	599
1942	12,537,460	40,415	310	7,485,728	22,996,700	33,981	677
1943	25,250,345	49,274	224	11,042,660	37,203,633	40,521	918